

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE PORTANT SUR
LE BUDGET PRIMITIF 2024
(article 2313-1 du CGCT) – CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Le contexte

Le budget primitif 2024 est conforme aux orientations annoncées dans le rapport d'orientation budgétaire. Les incertitudes qui pèsent encore sur l'économie mondiale incitent à la poursuite des mesures de sobriété et d'optimisation budgétaire engagées jusqu'à présent.

Ces mesures portent en particulier sur :

- une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement ;
- la poursuite des démarches en matière de sobriété énergétique ;
- le maintien d'une capacité à financer les dépenses d'investissement ;
- un recours à l'emprunt réservé au cofinancement de projets structurants.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 982 492 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent en 2024 à 3,9 M€ dont près de 3,3 M€ de dépenses nouvelles parmi lesquelles 0,5 M€ consacrés à l'investissement courant, 0,2 M€ à la transition énergétique et 2,6 M€ aux projets structurants en direction de la Jeunesse.

Le capital de la dette restant dû au 1^{er} janvier 2024 est égal à 1 546 446 € (223€/habitant). Le montant de la dépense annuelle prévue au titre du remboursement de ce capital est de 103 000 €.

Pas de nouvel emprunt au budget 2024, le financement de la section d'investissement étant majoritairement assuré par des ressources internes provenant de la section de fonctionnement (2,38 M€).

Ventilation des dépenses d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	547 637€
204	Subventions d'équipement	57 286€
21	Immobilisations corporelles	828 476€
23	Immobilisations en cours	2 446 093€
16	Remboursement d'emprunts en capital	103 000€
Total		3 982 492€

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées :

- de subventions d'équipement attribuées pour 589 010 € en restes à réaliser de l'exercice 2023. Ces subventions portent principalement sur les mesures de sobriété énergétique, le patrimoine historique, la rénovation de locaux et de terrains de sport, les aires de jeux, les projets structurants ;
- de la compensation de TVA (FCTVA) évaluée à 153 023€ ;
- du reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement perçue par Montpellier Méditerranée Métropole d'un montant prévisionnel de 10 000 € ;
- de l'amortissement des immobilisations à hauteur de 370 000 € ;
- du solde d'exécution positif de l'exercice 2023 s'élevant à 473 944 €
- d'un virement de la section de fonctionnement de 2 386 515 €.

Ventilation des recettes d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
13	Subventions d'investissement	589 010€
10	Dotations, FCTVA, taxe d'aménagement	163 023€
021	Virement de la section de fonctionnement	2 386 515€
040	Amortissement des immobilisations	370 000€
001	Report de l'excédent 2023	473 944€
Total		3 982 492€

La section de fonctionnement

Equilibrée à 9 826 265 €, la section de fonctionnement témoigne d'une démarche d'optimisation des dépenses permettant de dégager une enveloppe de 2 386 515 € destinée au financement de la section d'investissement.

L'évolution **des dépenses réelles de fonctionnement** entre budget 2023 et budget 2024 tient compte de l'augmentation du coût des biens et services.

Les charges de personnel progressent de 3,92% dans le cadre des dispositions réglementaires. (L'état du personnel figure en annexe C1 du document budgétaire).

	Budget 2023	Budget 2024	Taux de variation 2024/2023	Variation en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 900 007 €	6 169 169 €	+ 4,56 %	+ 269 162 €

Ventilation des dépenses de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 537 222€
012	Charges de personnel	4 292 000€
014	Atténuations de produits	818 580€
65	Autres charges de gestion courante	366 948€
66	Charges financières	52 000€
67	Charges spécifiques	1 000€
68	Dotations aux provisions	2 000€
023	Virement à la section d'investissement	2 386 515€
042	Opérations d'ordre/transferts entre sections	370 000€
Total		9 826 265€

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation, sont essentiellement constituées :

- du produit des services pour 664 600€ ;
- de ressources fiscales estimées à 5 544 489€ (en progression de 2,6% par rapport au budget primitif 2023) ;
- de la dotation globale de fonctionnement : 584 900 € (en légère baisse par rapport à la prévision 2023 – 0,2%) ;
- des participations de la Caisse d’allocations familiales liées aux accueils en crèche, aux activités périscolaires et de loisirs en faveur de la jeunesse pour 754 600 €

	Budget 2023	Budget 2024	Taux de variation 2024/2023	Variation en valeur
Recettes réelles de fonctionnement	6 626 770 €	6 868 509 €	+ 3,65 %	+ 241 739 €

Ventilation des recettes de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
013	Atténuations de charges	80 000€
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	664 600€
73	Impôts et taxes (sauf 731)	99 000€
731	Fiscalité locale	5 445 489€
74	Dotations et participations	1 448 640€
75	Autres produits de gestion courante	29 340€
76	Produits financiers	20€
78	Reprises sur amortissements et provisions	300€
002	Excédent reporté de l’exercice antérieur	2 058 876€
Total		9 826 265€

L'épargne brute, constituée de l'excédent « recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement », est estimée en 2024 à 699 340 €, représentant 101€ par habitant.

Cette épargne contribue au financement des opérations d'investissement.